

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/50

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLENs à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Décision modificative n°1 budget communal

Concernant le marché de travaux du quartier des Tisserands, il était prévu le versement d'une avance forfaitaire. Cependant, la récupération de l'avance n'a pas été prévue à la bonne imputation comptable au budget primitif 2024 et il apparaît nécessaire de le régulariser comme suit :

Section d'investissement :

Recettes	Dépenses
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	Chap. 041– Opérations patrimoniales
Art. 238 : <i>Avances versées sur commande d'immo. corporelles</i> = + 32 407,74 €	Art. 2315 : <i>Installations, matériel et outillage techniques</i> = + 32 407,74 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal.

Publié le 15/10/2024
En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

